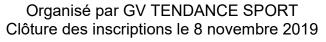


BULLETIN D'INSCRIPTION

Marché de Noël de VILLENEUVE DE MARC Dimanche 17 novembre 2019 de 10h à 18h





Nom :
Adresse:
Code postal :Ville :
Tél : Email :
Nature des produits exposés (revente non autorisée) :
Nombre d'exposants:
N° registre métiers :
EMPLACEMENT ET TARIF (10 € par table de 1,80m)
Nombre de tables: x 10 € = € au total
Stand ou tables fourni(es) par l'exposant. Longueur en mètres linéaires:
☐ Branchement électrique souhaité. L'exposant doit prévoir ses propres rallonges.
☐ Emplacement contre un mur souhaité. (Emplacements attribués au fur et à mesure des demandes) Aucun meuble, portant ou autre ne peuvent être fournis par les organisateurs.
ENGAGEMENT
Je soussigné(e)
Fait àle
Signature : précédée de la mention« lu et approuvé »
Bulletin à retourner <u>avant le 8 novembre 2019, accompagné du règlement intégral</u> (chèque remis en banque après le 17 novembre 2019, libellé à l'ordre de « GV TENDANCE SPORT ») à l'adresse suivante : Mme CHAPOT Annick

Pour tout renseignement : gvvilleneuvedemarc@hotmail.com ou après 18h : 06 87 86 00 34 Aucun renseignement ne sera donné par téléphone sans mail préalable.

24, bis rue Bayard

38440 St Jean de Bournay



MARCHE DE NOEL DE VILLENEUVE DE MARC

REGLEMENT

<u>Article1</u>: le Marché de NOEL de Villeneuve de marc est organisé par le club de gymnastique . Cette manifestation se déroulera à la salle des fêtes du village.

<u>Article2</u>: toute personne intéressée doit renvoyer le coupon réponse en joignant les frais d'inscription et en respectant le délai indiqué sur le bulletin.

<u>Article3</u>: les exposants s'engagent à présenter sur le marché de NOEL I uniquement les oeuvres et les objets mentionnés sur le bulletin d'inscription.

<u>Article4</u>: en cas de désistement de l'exposant dans les 10 jours précédant la date du marché, quel que soit le motif, la participation restera acquise par l'organisateur pour frais d'organisation. Aucun remboursement ne pourra être réclamé.

<u>Article5</u>: le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ,incident ou accident qui pourraient survenir lors de cette manifestation pendant la journée.

<u>Article6</u>: le Comité d'Organisation se réserve le droit d'expulser toute personne contrevenant au présent règlement, à la bonne moralité et à l'esprit de la manifestation (caractère purement artisanal et artistique)

<u>Article 7</u>: le Comité d'Organisation se réserve le droit d'apporter toute modification à l'organisation du marché de NOEL, rendue nécessaire par des contraintes techniques ou à la demande des autorités officielles.

<u>Article8</u>: le Comité d'Organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation pour toute cause indépendante de sa volonté et à rembourser les inscriptions. L'exposant 'engage à ne réclamer aucune indemnité complémentaire.

<u>Article9</u>: en cas de litige, le Comité d'Organisation aura seul la possibilité de prendre une décision sans appel.

Article10: en cas d'inscription en surnombre le tri se fera suivant l'ordre d'inscription.